

## Des économies... mais à quel prix ?



Suppression de l'indemnité maladie « passive »

Le 11 mai dernier, le gouvernement a adopté de nouvelles mesures concernant le système des indemnités maladies. Parmi elles figure la suppression de l'indemnité maladie dite « passive » à partir du 1er juillet prochain avec l'instauration de sanctions pécuniaires pour les médecins qui mettraient illégalement leurs patients en congé. Le gouvernement pense ainsi faire 4,5 milliards de forints d'économie ...

Qu'est-ce que l'indemnité maladie « passive » ?

C'est une aide accordée par la Sécurité sociale après l'échéance de l'assurance maladie. Actuellement, si une personne tombe malade 3 jours au maximum après avoir été licenciée, elle peut bénéficier d'une indemnité maladie « passive » pour un mois. Cette période peut être reconduite pour un mois. Suite à la fin de cette période prolongée, la personne concernée peut encore bénéficier des services sanitaires pendant 45 jours.

Les raisons de sa suppression

La porte-parole du gouvernement, Anna Nagy, a justifié la mesure par le fait que de nombreuses personnes ont recours à cette indemnité pour des motifs illégaux : cela leur permet de s'inscrire au chômage plus tardivement. Dans les dernières années, le nombre des bénéficiaires de l'indemnité a augmenté significativement pour atteindre les 84 000 personnes en 2010. « Le gouvernement œuvre à ce que les règles du jeu soient claires : ceux qui sont malades doivent bénéficier de l'indemnité alors que ceux qui ne sont pas malades et au chômage doivent être encouragés à

un retour à la vie active» a-t-elle ajouté.

Selon Anna Nagy, il est inacceptable d'abuser des indemnités maladies puisqu'il s'agit d'argent public. « L'Etat ne sera plus aussi généreux désormais et ne fermera plus les yeux non plus sur ce type d'abus car son objectif est de faire cesser les comportements frauduleux» a-t-elle déclaré.

La porte-parole a également ajouté que le Code pénal devait être modifié prochainement dans ce sens par le Parlement. Ces nouvelles dispositions du Code pénal disposent qu'une peine de prison allant jusqu'à 2 ans pourra être infligée à ceux qui abusent des services de la Sécurité sociale. Anna Nagy a rappelé la décision du gouvernement, adoptée au mois de mars dernier, qui fixe une indemnité journalière de 5200 forints à partir du 1er mai. Elle ne représente à partir de cette date que la moitié de l'indemnité précédente.

Une mesure fort discutée

Les nouvelles mesures ne font pas l'unanimité dans les rangs des médecins et des syndicats. Le généraliste Sándor Borbély, qui dispose d'une clientèle de 2100 patients à Debrecen, a confirmé au portail « hajdupress.hu » n'avoir jamais eu de demandes d'indemnités sans raisons précises et légitimes. « Au contraire, j'ai reçu à plusieurs reprises des malades qui auraient pu bénéficier de cette indemnité, mais qui ne l'ont pas demandé par crainte de ne pas retrouver d'emploi » a-t-il ajouté. De son côté, le président de l'Association des médecins hongrois, János Bélteczki, se dit scandalisé par le fait que les médecins soient considérés comme une profession malhonnête et qu'ils soient accusés de complicité avec leurs patients en vue de contourner les règles administratives. Selon M. Bélteczki, le gouvernement contribue à décrédibiliser cette profession sans comprendre la signification de la relation médecin-patient qui est confidentielle et parfois sensible.

Le président de l'Association des syndicats autonomes, János Borsik, considère la suppression de l'indemnité comme particulièrement cynique au moment où la durée de l'allocation chômage passe de 9 à 3 mois. Il a également souligné que le gouvernement actuel stigmatise les différents groupes socio-professionnels. « Il est sûr que certains abusent de l'indemnité maladie « passive », mais au lieu d'identifier ces cas, le gouvernement punit ceux qui ne méritent pas d'être soupçonnés» a-t-il ajouté.

A la question de l'Agence de presse hongroise MTI, István Levente Garai, député MSZP, a déclaré que la suppression de l'indemnité maladie « passive » porte un message très clair vis-à-vis des chômeurs dont le nombre est croissant : « si tu n'as pas de travail, tu ne comptes pas »...

Máté Kovács

•  
Catégorie  
Agenda Culturel